

**COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

Date de convocation :
31.03.2023

Publiée le 13.04.2023

Nombre de conseillers :	
En exercice	39
Présents	30
Titulaires	30
Suppléants	0
Pouvoirs	6
Votants	36
19h13 Arrivée titulaire	+1
Votants	37
Quorum	20

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois le six avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la commune d'Argences sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents : M. Dominique DELIVET, Mmes Brigitte FIQUET-ASSIRATI, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, MM. Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mmes Florence SERANDOUR, Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK (arrivé à 19h13), Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, M. Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY, MM. Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Gilbert GEMY (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Mme Florence GUERIN (pouvoir à Lydie MAIGRET), MM. Guillaume LECOEUR (pouvoir à Eric MARGERIE), Eric DUVAL (pouvoir à Joël DUGUEY), William HERFORT, Alain PORQUET (pouvoir à Philippe PIARD), Mme Sylvie SALLE (pouvoir à Coralie ARRUEGO) et M. Alain BOHEME.

Secrétaire de séance : Mme Ann BAUGAS

Délibération n° 2023 / 47

Objet : ADMINISTRATION GENERALE - Convention avec la mairie de Vimont pour la réalisation de travaux et la location de locaux

La Communauté de communes a besoin de locaux supplémentaires pour pouvoir accueillir les agents du service aménagement et développement du territoire. La municipalité de Vimont propose d'aménager l'étage des locaux de la mairie, aujourd'hui inutilisé. Préalablement à cette installation, quelques travaux doivent être réalisés. Ceux-ci seront remboursés par la CDC, dans le cadre d'une convention établissant également les conditions de la location (convention ci-annexée). Le déménagement effectif du service sera acté en séance du conseil communautaire de juin, après passage en CST au centre de gestion.

Il convient dès à présent d'établir la convention d'utilisation des locaux avec la commune de Vimont.

M. DELIVET regrette que le même principe ne soit pas établi pour toutes les communes et tous les locaux mises à disposition de la CDC. Il ne remet cependant pas en cause les contrats déjà passés.

M. le Président comprend, notamment pour les locaux du « RAM ». Cependant le contexte et l'aspect financiers ne sont pas les mêmes (le coût des travaux supportés par la CDC étaient beaucoup plus importants). En ce qui concerne Vimont, cette occupation est provisoire.

Mme DESCELIERS-HUE rappelle qu'il existe une différence entre une mise à

disposition de locaux et un bail de location.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide la conclusion d'une convention avec la mairie de Vimont pour la réalisation de travaux puis la location des locaux de l'étage de la mairie, selon les conditions établies dans celle-ci ;

↳ Autorise M. le Président à signer ladite convention.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Ann BAUGAS

A. Baugas



Pour le Président,
et par délégation,
Le Vice-président,
Patrice Martin